



**AVIS**

**CCE 2022-3280**

**Le Rapport annuel du Conseil national  
de la productivité**

**CCE**  
Conseil Central de l'Economie  
Centrale Raad voor het Bedrijfsleven  
**CRB**





**Avis portant sur le Rapport annuel du Conseil national de la  
productivité**

**Bruxelles  
21-12-2022**

## Table des matières

<b>1. Saisine .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Les concepts de compétitivité et de productivité dans une économie respectant les limites écologiques du bien-être .....</b>	<b>3</b>
<b>3. Constats .....</b>	<b>4</b>
3.1 Diagnostic national .....	4
3.2 Diagnostic régional.....	5
<b>4. Leviers de la compétitivité .....</b>	<b>5</b>
4.1 R&D et innovation.....	6
4.2 La transition vers une économie à faible émission de carbone et une utilisation durable des ressources naturelles .....	10
4.3 Éducation et formation.....	11
4.4 Thématiques complémentaires .....	13
4.4.1 Présence dans les chaînes de valeur à fort potentiel d'innovation .....	13
4.4.2 Transition numérique .....	14
4.4.3 Dynamisme entrepreneurial .....	14
4.4.4 Concurrence.....	15
4.4.5 Dialogue social .....	15
<b>5. Plan de relance .....</b>	<b>16</b>
<b>6. Travaux futurs du CNP .....</b>	<b>17</b>
<b>7. Bibliographie .....</b>	<b>18</b>

## 1. Saisine

L'article 4 de la loi du 25 novembre 2018 portant création du Conseil national de la productivité (CNP) prévoit dans son paragraphe 2 que les études et les rapports de cette institution puissent faire l'objet d'un débat au sein du Conseil central de l'économie (CCE), préalablement à leur publication. Si ce dernier souhaite formuler un avis, cet avis sera joint en annexe lors de la publication de l'étude ou du rapport. Le rapport annuel 2022 sur la productivité a été transmis au Conseil central de l'économie le 26 octobre 2022. Ce rapport a pour objectif de définir l'état de la connaissance sur la productivité et la compétitivité pour permettre d'en apprendre davantage sur les sources de la croissance de la productivité et d'identifier les causes éventuelles de son ralentissement.

Le projet d'avis, qui est le résultat des discussions menées au sein de la sous-commission « Conseil de la productivité » les 7 et 22 novembre 2022, a été approuvé en séance plénière le 21 décembre 2022.

## 2. Les concepts de compétitivité et de productivité dans une économie respectant les limites écologiques du bien-être

Dans la pensée économique courante, les gains de productivité représentent une condition nécessaire, mais non pas suffisante, de la prospérité de la population, du niveau de la cohésion sociale et du financement des investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs environnementaux européens, soit la neutralité carbone à l'horizon 2050. Les gains de productivité peuvent être le fondement d'une amélioration des revenus réels et de baisses des prix relatifs. Grâce à ces derniers, les entreprises peuvent aussi maintenir leur rentabilité, laquelle est déterminante pour les investissements futurs. Ces différents éléments sont nécessaires pour un maintien de la compétitivité.

Aux yeux du CCE, la productivité, le progrès social et des politiques environnementales ambitieuses peuvent aller de pair, mais cela ne se fait pas spontanément. L'environnement détermine dans une large mesure les possibilités de créer des richesses pour les générations futures. Préserver la planète implique d'éviter l'épuisement des ressources naturelles et de sauvegarder la biodiversité, de lutter contre le changement climatique (et ses conséquences) et de promouvoir la qualité de l'environnement (air, eau et sol). Dans ce but, il faut œuvrer à la transformation du système économique vers une économie neutre en carbone et sobre en ressources (CCE 2020b).

La Belgique est aujourd'hui confrontée à des défis concernant la soutenabilité à moyen et à long termes de ses finances publiques, situation qui a été essentiellement aggravée cette dernière décennie par les crises financière, économique et sanitaire. Cela pourrait limiter les possibilités de recours à des instruments budgétaires dans le futur. Dès lors, la croissance de la productivité est aussi nécessaire pour dégager les marges budgétaires permettant d'élargir la palette des choix politiques possibles et ainsi relever les défis tels que le vieillissement de la population, la cohésion sociale (en particulier garantir la viabilité de notre système de protection sociale à long terme) et la transition écologique et numérique. Dans ses derniers rapports, le Comité d'étude sur le vieillissement a ainsi mis à chaque fois en évidence l'importance du contexte macroéconomique et plus particulièrement des gains de productivité lors de l'estimation du coût budgétaire du vieillissement. Une dette publique élevée et croissante est aussi susceptible d'accroître la vulnérabilité des politiques publiques, particulièrement en cas de hausse des taux d'intérêt et des primes de risque.

Dans son avis sur la gouvernance économique européenne (CCE 2022a), le CCE estime que la réforme du cadre budgétaire européen devrait induire une meilleure intégration de la gouvernance économique et budgétaire<sup>1</sup>. En effet, la gouvernance économique de l'UE a un impact majeur sur les politiques de finances publiques des États membres. Pour le CCE, il convient également de trouver un meilleur moyen de tenir compte des investissements afin que les investissements productifs, et donc la croissance future, soient moins pénalisés et que les objectifs climatiques ne soient pas compromis. À cette fin, une distinction doit être faite entre les investissements publics qui contribuent à la productivité et aux objectifs climatiques et les autres dépenses publiques. Les règles budgétaires doivent encourager, plutôt qu'inhiber, ce type d'investissement.

Pour le CCE (2021b), il est important de remarquer que les liens entre la productivité d'une part, et la prospérité, la cohésion sociale et l'environnement d'autre part fonctionnent dans les deux sens. En matière de cohésion sociale, même si le sujet reste controversé dans la littérature économique, de plus en plus d'études<sup>2</sup> tendent à indiquer que les inégalités auraient un impact négatif sur la croissance, du moins au-delà d'un certain seuil. Les multiples dimensions de l'inégalité sont étroitement liées et tendent à s'alimenter mutuellement. En particulier, les inégalités en matière d'opportunités ont non seulement des conséquences défavorables et potentiellement durables pour les générations actuelles, mais pèsent également sur les perspectives économiques futures. L'accessibilité et la qualité de l'enseignement sont essentielles à cet égard. Il est toutefois à noter que la Belgique figure parmi les pays où le niveau des inégalités de revenus, de même que l'écart salarial entre hommes et femmes, sont les plus contenus. Le risque de pauvreté pour les travailleurs est également bas, bien que les taux d'emploi soient comparativement faibles (Cordemans 2019). Assurer la prospérité de la population, renforcer la cohésion sociale et atteindre les objectifs environnementaux est donc également crucial pour accroître la productivité.

### **3. Constats**

#### **3.1 *Diagnostic national***

Dans ses différents rapports, le CNP a observé un ralentissement de la croissance de la productivité de l'économie totale en Belgique, comme dans les autres pays de comparaison, au cours des deux dernières décennies. La crise économique et financière de 2008 a renforcé ce ralentissement. Le CNP observe que la crise du COVID n'a pas eu à ce stade des effets similaires à ceux de la crise de 2008 sur la productivité, ce qui est positif. Le recours élargi à la possibilité de chômage temporaire a en effet permis une adaptation rapide des heures travaillées, ce qui a entraîné une hausse de la productivité horaire en 2020. Si l'on observe une forte baisse de la productivité horaire en 2021, la croissance moyenne de la productivité sur la période 2019-2021 se maintient à un niveau similaire, voire légèrement supérieur, à celui de la période précédente (2012-2019). La question se pose naturellement de savoir quel sera l'impact de la crise énergétique actuelle.

---

<sup>1</sup> La gouvernance économique européenne est composée de quatre piliers principaux. Le premier pilier est relatif à la surveillance multilatérale des déséquilibres budgétaires (le Pacte de stabilité et de croissance) – ce qui correspond à ce que nous entendons sous le vocable gouvernance budgétaire – ainsi que des déséquilibres macroéconomiques entre les États membres. Le deuxième pilier est relatif à la coordination des politiques socioéconomiques des États membres pour stimuler la croissance et l'emploi. Le troisième pilier est relatif à la réglementation et la supervision du secteur bancaire et financier (notamment l'Union bancaire). Le quatrième pilier est relatif aux instruments de gestion de crise et de solidarité en cas de mise en péril de la stabilité financière d'un État membre dont la monnaie est l'euro.

<sup>2</sup> Cingano (2014), Dabla-Norris et al. (2015).

Un processus de tertiarisation est à l'œuvre au sein des économies avancées. La décomposition de la croissance cumulée de la productivité sur la période 2000-2019 montre que la baisse de la taille de l'industrie a été particulièrement forte en Belgique<sup>3</sup>, même si ce processus de désindustrialisation semble se ralentir en Belgique, selon le CNP. Ce constat met en lumière le besoin de disposer d'une politique/stratégie industrielle (cf. 5).

Le CCE salue les efforts entrepris par le CNP en vue d'analyser le niveau et la croissance de la productivité au sein des différentes branches d'activité, et de comparer ceux-ci avec la croissance de l'emploi et des prix. Il serait intéressant de réaliser un exercice similaire pour les pays de comparaison. Les écarts de croissance de productivité observés entre la Belgique et ses principaux pays voisins pourraient en effet s'expliquer par des niveaux de productivité inégaux au départ de l'analyse, en raison de la proximité de la frontière technologique<sup>4</sup> ou de différences en matière d'intensité capitalistique.

Selon le rapport du CNP, les branches qui affichent un taux de croissance de la productivité supérieur à celui de l'économie totale sont majoritairement des branches dont la part dans le volume d'emploi total s'est (fortement) réduite. Cette analyse témoigne de la difficulté de combiner une croissance élevée de la productivité et du travail en Belgique, un défi également mis en carte dans des travaux récents du CCE<sup>5</sup>.

### **3.2 Diagnostic régional**

Comme au niveau national, une tendance générale à la baisse de la croissance de la productivité a été observée par le CNP dans les trois Régions belges depuis plusieurs décennies. Sur l'ensemble de la période 2003-2019, les taux de croissance de la productivité horaire du travail diffèrent peu d'une Région à l'autre (0,9% en moyenne annuelle en Flandre, 0,7% dans les deux autres Régions).

Le CCE invite le CNP à présenter ses résultats aux différents Conseils économiques et sociaux régionaux du pays. Des domaines importants analysés par le CNP relèvent en effet de la responsabilité partielle ou exclusive des Régions ou des Communautés.

## **4. Leviers de la compétitivité**

Le CNP a mis en avant une série de leviers importants en vue d'accroître la productivité : poursuivre les investissements dans la R&D et l'innovation, tout en améliorant la diffusion de l'innovation ; accorder une attention suffisante à la transition vers une économie à faible émission de carbone ; assurer une présence suffisante de capital humain.

---

<sup>3</sup> L'industrie a ainsi contribué négativement à la croissance de la productivité agrégée en Belgique, en raison de la baisse de la taille relative de ce secteur dans l'économie. La contribution de l'industrie à la productivité a également été négative en France, aux Pays-Bas et en Finlande, mais dans une moindre mesure que la Belgique pour les deux premiers pays cités. Seules l'Allemagne et l'Autriche, enregistrent une contribution positive de l'industrie à la croissance de la productivité agrégée.

<sup>4</sup> La « frontière technologique » renvoie à l'utilisation de la meilleure technologie disponible (dans un certain domaine de production) à travers le monde. Un pays qui se situe en deçà de la frontière peut, par imitation des technologies existantes, accroître rapidement sa productivité. Un pays qui, en revanche, se situe sur la frontière technologique, doit s'employer à la déplacer par le développement d'innovations.

<sup>5</sup> Voir CCE 2022d.

Le processus d'innovation s'appuie sur le développement de vecteurs de l'innovation (l'intensification de la R&D, l'enseignement supérieur ...), mais aussi sur des institutions économiques qui favorisent la diffusion de l'innovation (l'ouverture des marchés à la concurrence et l'accès aux marchés étrangers, le développement d'instruments financiers qui permettent un meilleur financement de l'innovation, une organisation des marchés qui permet aux entreprises d'évoluer et de privilégier les produits ou processus les plus innovants, notamment via une réglementation propice à l'innovation<sup>6</sup>...). De plus, les pouvoirs publics doivent œuvrer à un environnement macroéconomique dans lequel les politiques économiques amortissent autant que possible les fluctuations conjoncturelles et privilégient le maintien de la croissance sur sa trajectoire potentielle, de telle sorte que l'incitation à innover ne soit pas contrainte par l'insuffisance des débouchés et par l'augmentation du risque lié à l'investissement et l'innovation.

#### **4.1 R&D et innovation**

Dans son rapport, le Conseil national de la productivité met l'accent sur l'importance de la R&D et de l'innovation en vue d'accroître la productivité, ainsi que sur les mesures de soutien approuvées.

Pour le CCE, la Belgique dispose d'atouts en matière de recherche et d'innovation. Ainsi, le niveau de dépenses de R&D des entreprises est élevé en comparaison avec les autres pays européens, et ces dépenses ont augmenté de manière significative entre 2005 et 2017. L'intense coopération dans le domaine de l'innovation, les « innovateurs » (centres sectoriels de recherche et de diffusion de l'innovation), l'ouverture internationale et la forte intégration de la Belgique dans les chaînes de valeur internationales sont également positives en vue d'assurer la diffusion de l'innovation (CCE 2021a). Dans l'European Innovation Scoreboard, qui fournit annuellement une évolution comparative des performances en matière de recherche et d'innovation pour les États membres de l'UE, la Commission européenne (2022) place également la Belgique dans le groupe des leaders de l'innovation en 2022, en compagnie des Pays-Bas, du Danemark, de la Finlande et de la Suède.

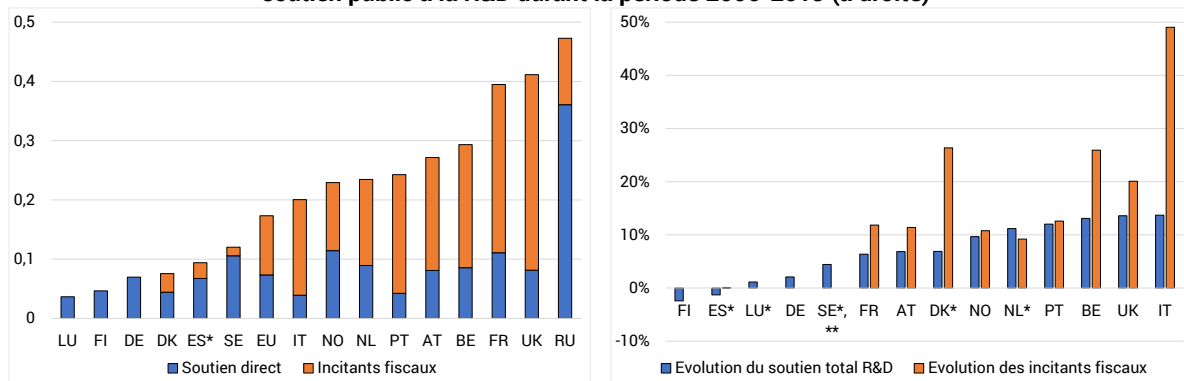
##### ***Les politiques publiques en faveur de la R&D***

Le CNP indique qu'il est important de maintenir le soutien à la R&D, tout en veillant à son efficacité. Au niveau des politiques publiques, les Régions et le gouvernement fédéral encouragent les activités de R&D des entreprises en apportant une aide directe (principalement sous la forme de subventions) et indirecte via divers avantages fiscaux. Les **aides publiques totales en faveur de la R&D** – et en particulier l'aide indirecte – sont relativement importantes en Belgique en comparaison avec la majorité des pays européens, à l'exception de pays qui se focalisent très fortement sur le développement de leurs propres secteurs qui sont par nature R&D-intensifs, par exemple la France, la Russie et le Royaume-Uni (Graphique 4-1).

---

<sup>6</sup> Voir CCE 2020a.

**Graphique 4-1 : Soutien public à la R&D en % du PIB en 2019 (à gauche) et variation annuelle moyenne du soutien public à la R&D durant la période 2006-2019 (à droite)**



Note concernant le panneau A : Pour l'Espagne, les chiffres concernant les avantages fiscaux pour la R&D sont uniquement disponibles jusqu'en 2018.

Notes concernant le panneau B : \* ES (2006-2018), LU (2007-19), SE (2007-19), DK (2007-19) et NL (2007-19). \*\* En Suède, les avantages fiscaux pour la R&D ont seulement été introduits en 2018. C'est pourquoi aucun chiffre n'a été donné concernant l'évolution des aides publiques à la R&D entre 2007-19.

Note générale : le chiffre correspondant au soutien fiscal à la R&D dans l'OCDE tient uniquement compte de l'aide applicable aux dépenses de R&D à proprement parler (c'est-à-dire les exonérations partielles de précompte professionnel sur les salaires du personnel de R&D et le crédit d'impôt alloué pour la R&D). La déduction fiscale pour revenus de brevets ou d'innovation n'est pas prise en compte dans les chiffres de l'OCDE.

Source : base de données de l'OCDE sur les incitations fiscales à la R&D.

Comme dans la plupart des pays membres de l'OCDE, le soutien à la R&D a fortement augmenté : au cours de la période 2006-2018, les aides accordées par les pays membres de l'OCDE ont augmenté de 123 %. En Belgique, au cours de la période 2006-2019, elles ont augmenté de 395 %. En 2006, cependant, il n'existait quasiment pas de politique de soutien globale (fédérale) à la R&D. Il est également à noter que dans les pays membres de l'OCDE, la part du soutien fiscal dans le mix de soutien total à la R&D a augmenté : là où le soutien fiscal ne s'élevait qu'à 17 % du soutien belge total à la R&D en 2006, il s'élevait à 71 % en 2019. Pour l'OCDE (2021), le soutien fiscal correspond à 56% du mix de soutien en 2018 contre 36% en 2006. Les autorités fédérales assument dès lors un rôle important en tant que soutien à la R&D. Les principales mesures fiscales d'aide fédérale indirecte sont les suivantes : la dispense partielle de versement de précompte professionnel pour les chercheurs (qui vise à stimuler l'emploi et donc la R&D effectifs en Belgique) ; le crédit d'impôt pour la R&D ; la déduction pour investissement en R&D (qui, comme le crédit d'impôt, aide à renforcer la capacité de R&D lorsqu'on s'engage dans de nouvelles activités ou qu'on étend ses activités existantes) ; la déduction pour revenus d'innovation (qui remplace l'ancienne déduction pour revenus de brevets, et récompense l'obtention et l'utilisation d'une R&D efficace en Belgique).

Concernant ces mesures de soutien, il est utile de rappeler que la Belgique doit faire face à des constats ou des recommandations répétés d'instances nationales (le Bureau fédéral du Plan (BfP), la Cour des comptes) et internationales (la Commission européenne, l'OCDE) quant à deux **axes d'amélioration possibles**. La première piste concerne une meilleure efficacité des mesures de soutien à la R&D. La seconde concerne une meilleure valorisation des résultats de la R&D financée par les pouvoirs publics au niveau de l'activité économique et de l'emploi.



Dans son rapport de 2019 sur la Belgique, la Commission européenne (2019, p.57) plaide pour une évaluation approfondie de l'ensemble du système des incitants fiscaux en faveur de la R&D des sociétés au moyen d'une évaluation des dépenses. L'objectif est d'améliorer l'efficacité et la composition des dépenses publiques, de réduire la complexité du système fiscal et de remédier à l'érosion des bases d'imposition afin de créer une marge de manœuvre pour l'investissement. L'OCDE (2019a) a également recommandé d'améliorer l'efficacité des aides publiques à la R&D dans le cadre de son rapport sur le ralentissement de la croissance de la productivité belge.

D'après une étude du BfP (Dumont, 2019), les subventions (régionales) et les mesures de dispense partielle de versement de précompte professionnel génèrent des dépenses de R&D supplémentaires. À l'inverse, comme indiqué dans le rapport du CNP, il y a peu de preuves macroéconomiques qui indiqueraient que le crédit d'impôt pour dépenses de R&D et la déduction pour revenus de brevets incitent les sociétés à investir davantage dans la recherche. Dans le cadre de l'Action 5 du cadre inclusif relatif au plan d'action BEPS de l'OCDE, cette dernière mesure a été fortement adaptée en introduisant un lien direct et indispensable entre l'avantage fiscal et les activités de R&D en Belgique, à savoir une vraie substance en termes d'investissement, d'emploi et de dépenses de R&D. Reste à voir quel sera l'impact exact de cette mesure réformée. Il serait utile d'en faire une évaluation dans un avenir proche.

Il est à relever que la déduction pour brevets et la déduction pour l'innovation introduite en 2016 ne visent pas directement à accroître les dépenses de R&D en Belgique, mais plutôt à encourager la valorisation de la R&D en Belgique en stimulant la production innovante. L'évaluation correcte de l'impact économique des mesures de soutien n'est cependant pas simple.

Il est positif que les dépenses de R&D soient élevées dans certains secteurs, mais étant donné l'insuffisance de la diffusion de l'innovation dans le reste de l'économie, les dépenses se retrouvent concentrées dans un petit nombre de secteurs, ce qui pèse sur la croissance de la productivité. Les **jeunes entreprises** – qui bénéficient par ailleurs de mesures de soutien public<sup>7</sup>, bien que ces dernières ne soient pas nécessairement directement ciblées sur la R&D<sup>8</sup> – jouent également un rôle essentiel dans la dynamique d'innovation, notamment sur le segment des innovations disruptives. Ce sont certaines de ces jeunes entreprises qui ont le meilleur potentiel de croissance (Schoonackers 2020). En dépit de ce fait, seule une petite part des dépenses totales de R&D provient des jeunes entreprises<sup>9</sup>. Ceci est notamment lié aux faiblesses de la Belgique en termes d'entrepreneuriat et de dynamisme des entreprises. Le rajeunissement de la population des entreprises belges est plus lent que dans les pays comparables. Mais on peut aussi se demander si les aides à la R&D sont suffisamment accessibles aux jeunes entreprises. Dans ses recommandations spécifiques à la Belgique, la Commission européenne (2020) appelle à une répartition plus large des investissements en R&D, y compris parmi les petites entreprises. En ce qui concerne la politique de soutien à la R&D en Belgique, l'OCDE (2019, p.30) souligne que le ciblage des jeunes entreprises avec un fort potentiel de croissance doit être amélioré.

---

<sup>7</sup> Telle que la dispense partielle de versement de précompte professionnel en faveur des jeunes entreprises innovantes.

<sup>8</sup> Par exemple les mesures ciblant les PME : le taux réduit d'impôt de société, le taux augmenté de déduction pour investissement et la réduction des cotisations sociales patronales pour les premiers engagements.

<sup>9</sup> Vennix (2019) montre que moins de 3 % des dépenses belges en R&D du secteur privé sont le fait des entreprises de moins de 5 ans.

Parmi les pistes d'amélioration possibles, il convient notamment d'encourager des jeunes entreprises à utiliser les moyens de soutien qui leur sont disponibles en renforçant l'accessibilité des services publics. Dans son rapport sur les différents incitants fiscaux visant à stimuler la R&D, la Cour des comptes (2021) a constaté qu'il y a une collaboration déficiente entre les services de contrôles du SPF Finances et les collaborateurs du SPF Programmation de la politique scientifique (Belspo). Cette situation se traduit par un manque de sécurité juridique et des charges administratives supplémentaires (y compris les frais juridiques) qui découragent sans doute les toutes petites entreprises sans expérience – contrairement aux plus grandes entreprises – pour estimer les risques financiers, fiscaux et juridiques. À la suite de ce rapport, le ministre des Finances a annoncé une réforme du cadre juridique de la dispense partielle de versement du précompte professionnel pour les chercheurs afin de renforcer la sécurité juridique, de clarifier les compétences respectives du SPF Finances et de Belspo, et de simplifier les obligations de rapportage. Il convient de souligner que le fait que les jeunes entreprises n'enregistrent souvent pas encore de profit et ne peuvent donc pas bénéficier du crédit d'impôt pour la R&D représente un facteur certainement tout aussi pertinent, si pas plus pertinent par rapport au fait qu'elles ne peuvent utiliser que trop peu les avantages fiscaux pour la R&D.

Enfin, la Cour des comptes (2021) constate que les niveaux politiques fédéral et régional ne se concertent et ne collaborent pas assez pour harmoniser et **coordonner leurs politiques en matière de R&D et d'innovation**. Il n'existe actuellement aucune obligation légale de coordonner les mesures d'aide à la R&D. Ainsi, les mesures d'aide fiscale fédérale et régionale à la R&D sont appliquées conjointement sans aucune coordination. La conférence interministérielle de la politique scientifique ne se réunit pratiquement jamais au niveau ministériel et, hormis en ce qui concerne la coopération internationale, elle ne coordonne guère les politiques scientifiques et d'innovation des différents niveaux de pouvoir.

Les études mentionnées ci-dessus se concentrent principalement sur l'impact des mesures de soutien à la R&D sur les dépenses de R&D (« additionnalité des inputs »). Il importe également que les dépenses supplémentaires en R&D conduisent à l'innovation et se traduisent par une création de valeur ajoutée et des emplois supplémentaires (« additionnalité des outputs »). Les mesures de soutien devraient idéalement être évaluées sur la base de leur impact économique (c'est-à-dire l'impact sur la production de l'entreprise bénéficiaire de l'aide mais aussi l'effet multiplicateur de la R&D supplémentaire sur le reste de l'économie par le biais des effets « spillovers »), mais divers freins méthodologiques compliquent une telle analyse.

Le BfP a récemment publié une quatrième évaluation des mesures d'aide à la R&D (Dumont, 2022). Le BfP viendra présenter cette étude au Conseil central de l'économie dans le courant du mois de janvier. Il est difficile pour le CCE de se prononcer à ce stade sur l'étude sans avoir pu en discuter avec son auteur, d'autant plus que la mesure de l'impact économique des mesures de soutien à la R&D reste complexe. Le Conseil souhaite analyser comment mieux cerner cette question dans un cadre académique, avec la volonté de revenir en ce sens vers le CNP dans un futur proche.

Les discussions menées au Conseil central de l'économie cherchent à affiner le diagnostic et les problèmes identifiés par les différentes instances – notamment via la publication d'un rapport sur la R&D et la valorisation de la R&D (CCE 2021a). Ces discussions doivent, le cas échéant, permettre la formulation, sous forme d'avis, de propositions de politiques économiques de soutien aux dépenses de R&D. Elles visent aussi à permettre de se prononcer quant à la mise en place des politiques économiques adéquates dans le but de valoriser au maximum les dépenses de R&D, c'est-à-dire de faire en sorte que ces dernières se traduisent le plus possible par de la valeur ajoutée et des emplois de qualité supplémentaires.

### ***L'importance de la diffusion de l'innovation***

À ce titre, une attention particulière doit être accordée à la manière dont la diffusion peut être stimulée. Si la création de nouvelles technologies est évidemment importante, la diffusion de ces technologies est également considérée comme une source importante de croissance de la productivité agrégée. La divergence croissante de la productivité entre les entreprises qui se trouvent à la frontière technologique mondiale – ce qui signifie qu'elles sont parmi les plus performantes de leur branche d'activité au niveau international – et celles qui sont à la traîne est souvent attribuée à un manque de diffusion des technologies et des connaissances développées à la frontière (CCE 2021a). Des recherches supplémentaires apparaissent nécessaires pour comprendre comment améliorer concrètement ce processus de diffusion de l'innovation. Un des axes essentiels – et qui est spécifique à la Belgique – est le rôle joué par les innovateurs, à savoir les centres de recherche collective et de diffusion de l'innovation (en particulier vers les PME) qui sont organisés au niveau sectoriel.

## ***4.2 La transition vers une économie à faible émission de carbone et une utilisation durable des ressources naturelles***

### ***Transition climatique et productivité***

Le CNP rappelle que la transition vers une économie à faible émission de carbone est une priorité. Le changement climatique constitue une menace importante pour la prospérité et le bien-être de la génération actuelle et des générations futures. Les effets se font déjà sentir aujourd'hui et on peut s'attendre à ce qu'ils deviennent plus fréquents et plus intenses au cours des prochaines décennies. Bien que l'impact de la transition vers une économie à faible émission de carbone sur la productivité du travail (telle qu'elle est habituellement mesurée) soit empiriquement ambigu, il est certain que le changement climatique lui-même (surtout à long terme) représente une menace majeure pour la croissance future de la productivité.

Pour combiner des gains de productivité et des politiques environnementales ambitieuses, il faut un cadre propice de **politiques publiques** qui doivent être bien conçues et cohérentes et garantir un « level playing field ». Promouvoir une gouvernance et des relations commerciales qui garantissent un « level playing field » pour les entreprises permet en effet d'éviter une concurrence déloyale avec des entreprises étrangères soumises à des législations moins contraignantes en matière (entre autres) de droits fondamentaux des travailleurs et des citoyens, ou encore de protection de la santé et de l'environnement.

Afin que les gains de productivité aient une influence positive sur l'environnement, il est entre autres nécessaire de se diriger vers une économie circulaire et une utilisation des ressources de plus en plus sobre. Les **investissements** sont importants à cet égard. En effet, la transition écologique que nous devons conduire va induire une obsolescence accélérée d'une part importante des équipements et du capital. Outre les investissements en capital physique, des investissements seront aussi nécessaires dans des innovations conduisant à des produits et services neutres en carbone ainsi que dans la formation aux nouveaux métiers de la transition climatique et de l'économie circulaire. La politique des pouvoirs publics se doit de remplir un rôle majeur de guidance en encourageant de tels investissements et, plus largement, en stimulant des modifications comportementales de tous les acteurs socio-économiques. La révision du Plan national Énergie-Climat (PNEC) en 2023 offre à la Belgique l'opportunité de définir des actions fortes en ligne avec ces objectifs. Le CCE et le CFDD se sont prononcés sur ce sujet dans le cadre de leur avis sur l'actualisation du Plan fédéral Énergie-Climat (CCE et CFDD 2022).

### **Transition vers une économie circulaire**

Outre le changement climatique, il existe de nombreux autres défis au niveau écologique, comme la dégradation et la destruction des écosystèmes, l'appauvrissement de la biodiversité, la dégradation des ressources naturelles, la pénurie de matières premières ou la dépendance vis-à-vis des matières premières. La transition vers une économie circulaire - où les matières premières ne sont pas uniquement exploitées, mais circulent au maximum dans l'économie - peut aider à relever tous ces défis et offre de plus de nombreuses possibilités en matière d'innovation et de création de valeur ajoutée et d'emploi local.

Dans le passé, le CCE et le CFDD ont déjà formulé différentes recommandations concernant ce thème, notamment dans leur avis sur le plan d'action fédéral pour une économie circulaire 2021-2024 (CCE et CFDD 2021b). Les membres se sont engagés à assurer le suivi de la mise en œuvre de ce plan chaque année.

### **Transition climatique et approvisionnement énergétique**

D'après le CNP, « les défis de la transition climatique sont parallèles aux défis de la sécurité et de l'indépendance énergétiques auxquels nous sommes confrontés. Du point de vue de la sécurité énergétique, il est crucial de réduire dès que possible la dépendance à l'égard des combustibles fossiles (...). La crise énergétique doit donc être mise à profit pour accélérer la transition vers une économie à faible émission de carbone en Belgique. Dans ce contexte, il est important qu'en cas d'intervention du gouvernement, le signal de prix soit préservé autant que possible et également garanti pour l'avenir ».

Pour le CCE, la transition climatique doit en effet permettre de réduire la dépendance aux énergies fossiles. À plus court terme, les pays européens ont fait face ces derniers mois à des difficultés d'**approvisionnement énergétique** et à une hausse importante des prix de l'énergie auxquelles ils s'efforcent de réagir, au niveau national et international. Pour le CCE, des mesures nationales non coordonnées pourraient affecter le fonctionnement du marché intérieur de l'énergie, mettant en péril la sécurité de l'approvisionnement et entraînant de nouvelles hausses de prix dans les États membres les plus touchés par la crise. Il est donc nécessaire de préserver la solidarité entre les États membres.

Si des mesures de modération des prix ou d'aides aux entreprises sont prises au niveau national, le principal risque est de perturber le « **level playing field** » entre les États membres. En l'absence d'une réponse budgétaire commune, les gouvernements disposant d'une plus grande marge de manœuvre budgétaire peuvent aider davantage leurs entreprises nationales. La compétitivité des entreprises des États membres ne pouvant déployer ce genre d'aide pourrait par conséquent se détériorer.

## **4.3 Éducation et formation**

L'éducation et la formation tout au long de la vie mais aussi la santé sont des éléments essentiels dans le processus d'accumulation de capital humain. Or ce facteur est fondamental pour stimuler la productivité et la capacité d'innovation. L'enseignement et la formation œuvrent à une diminution des inadéquations sur le marché du travail, garantissent les opportunités sur le marché du travail, développent et élargissent les possibilités de carrière dans ce contexte de transition, facilitent l'activation et la mobilité professionnelle dans un secteur et entre les secteurs, contribuent à diminuer les pénuries sur le marché du travail et ont un rôle émancipateur pour chaque citoyen qui dépasse le cadre du marché du travail (développement personnel, démocratie, bien-être, participation citoyenne, arts et culture, etc.).

La **formation tout au long de la vie** est un élément clé afin de répondre aux besoins des entreprises et aux inquiétudes des travailleurs dans ce contexte de transition environnementale et de changements technologiques qui devraient entraîner une transformation qualitative et quantitative du marché du travail. Ce facteur est fondamental pour stimuler la productivité et la capacité d'innovation. La participation à la formation continue constitue une responsabilité partagée entre les employeurs, les travailleurs, le reste de la population et les pouvoirs publics.

Dans son rapport, le CNP met en exergue le besoin accru de travailleurs (hautement qualifiés) disposant de compétences en sciences et techniques (**STEM**<sup>10</sup>) pour stimuler la productivité. Les difficultés des entreprises belges à attirer des spécialistes en TIC sont donc susceptibles d'avoir un impact négatif important sur la productivité. Vu l'importance des orientations en sciences et techniques (STEM) – y compris les cycles courts portés sur la pratique – pour le marché du travail, il convient pour le CCE de chercher à rendre plus attrayant le choix de ces formations.

Les transitions climatique et numérique qui s'annoncent sont porteuses de nombreuses opportunités en termes d'emploi et de compétitivité mais il faut veiller à ce qu'elles n'aggravent pas les problèmes structurels de l'économie belge. L'**intégration des groupes à risque** sur le marché du travail constitue une thématique prioritaire.

Dans ce cadre, le CCE s'est penché dans un rapport récent (CCE 2022c) sur l'**insertion des jeunes sur le marché du travail** et l'impact de la crise du COVID-19 sur ce groupe de la population. D'une part, la fermeture des écoles a engendré une perte d'apprentissage pour les élèves. Pour le CCE, il convient de rester attentif aux indicateurs qui mettent en évidence les répercussions à long terme de la crise du COVID-19 sur les performances des élèves, comme le fléchissement de leurs aspirations en matière d'éducation ou, dans les cas plus extrêmes, le taux de décrochage scolaire.

D'autre part, la pandémie de COVID-19 et les mesures de confinement qui ont été appliquées pour contrer la propagation du virus ont impacté plus fortement l'insertion des jeunes sur le marché du travail, en raison de leur présence importante dans les secteurs les plus durement touchés par la crise, ainsi que de leur surreprésentation parmi les personnes au chômage temporaire<sup>11</sup>. La baisse du nombre d'offres d'emploi durant la pandémie, la suppression de nombreux stages<sup>12</sup> et jobs d'étudiants ont également réduit l'expérience professionnelle acquise par les jeunes et donc leurs chances de trouver un emploi. La crise a donc freiné le processus de « job matching » en début de carrière, soit le processus au cours duquel le jeune sortant de l'école a besoin de temps et d'efforts en vue de trouver un emploi correspondant à son profil. Ce processus de « job matching » se faisait déjà difficilement avant la crise pour certains groupes de jeunes – à savoir les jeunes peu qualifiés, les jeunes issus de l'immigration et les jeunes NEET<sup>13</sup> – qui passent par des périodes significatives de chômage et / ou d'inactivité au début de leur parcours professionnel. Or, le chômage de longue durée en début de carrière peut laisser des traces importantes ou « scarring effects » (cicatrices) qui marquent la suite de la carrière professionnelle. Le chômage peut notamment entraîner un sentiment de découragement

---

<sup>10</sup> Les orientations STEM sont définies comme des diplômes en sciences, mathématiques, informatique, ingénierie, fabrication et construction.

<sup>11</sup> Le chômage des jeunes est plus sensible en Belgique à la conjoncture économique que le chômage des autres groupes d'âge. Les jeunes sont en effet plus souvent occupés dans le cadre de contrats temporaires, qui dépendent davantage des fluctuations de l'activité économique.

<sup>12</sup> Durant la période des mesures sanitaires strictes, la formation de certains de ces jeunes a été interrompue, en raison de la suppression des cours, des stages ou d'autres formes d'apprentissage sur le lieu de travail. D'après les premières données analysées par le Bureau fédéral du Plan, il apparaît que le niveau d'éducation a baissé (davantage) en conséquence de la pandémie (Joskin, 2022). Il reste encore à voir quelles seront les conséquences précises pour le marché du travail.

<sup>13</sup> Le groupe de jeunes NEET (Not in Employment, Education or Training) contient les demandeurs d'emploi (non vulnérables) de courte durée ainsi que certains groupes vulnérables qui sont les plus éloignés du marché du travail, tels que les demandeurs d'emploi de longue durée et les inactifs (pour cause de responsabilités familiales, de maladie, d'invalidité, parce qu'ils sont découragés, etc.).

qui perdure et une perte des connaissances et des compétences, mais aussi augmenter le risque de chômage à un âge plus avancé.

Plus globalement, en complément des freins à la mobilité géographique des travailleurs déjà identifiés par le passé en Belgique, la crise sanitaire a entravé la mobilité professionnelle<sup>14</sup>, et celle-ci ne se rétablit pas immédiatement lors d'une relance économique. Ces divers facteurs contribuent à renforcer le **problème structurel d'inadéquation sur le marché du travail** observé au sein de l'économie belge. Au vu des tensions et des pénuries sur le marché du travail, les efforts visant l'amélioration de l'insertion professionnelle des jeunes revêtent une importance encore plus grande.

#### 4.4 Thématiques complémentaires

Au vu des événements récents marqués par une crise sanitaire et une crise énergétique, le CCE souhaiterait également mettre en avant l'importance des chaînes de valeur, de la concurrence et du dynamisme entrepreneurial comme leviers de la compétitivité. Au regard du marché potentiel important qu'il représente, l'e-commerce fait également l'objet d'une attention particulière.

##### 4.4.1 Présence dans les chaînes de valeur à fort potentiel d'innovation

À la demande des partenaires sociaux, le BfP a analysé les branches d'activité ayant augmenté leurs efforts de R&D au cours des dernières années pour déterminer si cette évolution est liée à la production domestique de nouveaux produits ou à la modification de la position de la Belgique dans les chaînes de valeur globales en faveur des activités de recherche et au détriment des activités de production. L'analyse fournit, pour l'industrie pharmaceutique, des indications d'une spécialisation de la Belgique dans la recherche et le développement et d'une dissociation partielle entre les activités de R&D et de production. Pour les autres branches étudiées, il y a davantage de preuves d'une colocalisation de la R&D et de la production en Belgique (Biatour et al., 2020).

Le CCE s'est par ailleurs penché sur la présence de la Belgique dans les chaînes de valeur caractérisées par une forte capacité d'innovation (CCE 2021a). La Belgique semble être technologiquement et/ou économiquement active dans un certain nombre de domaines à forte croissance (tels que la pharmacie, la biotechnologie et les technologies vertes liées aux processus de production industrielle). En revanche, notre pays semble être beaucoup moins présent dans les technologies et branches d'activité numériques de base. Il est important de ne pas manquer la vague numérique, d'autant plus que les technologies numériques sont dites à usage général, ce qui signifie qu'elles peuvent être utilisées dans presque toutes les branches d'activité – à la condition que ces technologies soient suffisamment diffusées dans l'ensemble de l'économie.

Pour le CCE, dans une économie, comme celle de la Belgique, qui se situe « à la frontière technologique », la capacité à innover en permanence est la condition de l'augmentation de la productivité et de la performance économique. La nécessité d'investir dans l'innovation s'applique à tous les secteurs : dans les secteurs à fort potentiel où l'intensité de la R&D et l'innovation sont « naturellement » élevées mais aussi dans les secteurs à maturité où la survie des entreprises dépend de leur capacité à innover.

---

<sup>14</sup> Lorsque la situation économique est incertaine, les travailleurs et les employeurs prennent moins de risques et la rotation entre les fonctions diminue, ce qui réduit les chances d'évolution professionnelle.

#### 4.4.2 Transition numérique

L'application de nouvelles technologies numériques est importante non seulement pour la croissance de la productivité<sup>15</sup> mais aussi, à condition que le processus soit inclusif et juste, pour la prise en main d'un certain nombre de défis sociétaux (les soins de santé, la mobilité, l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050). En effet, ce n'est que de cette façon que tous les acteurs seront disposés à collaborer à la transition numérique, une condition sine qua non du succès de celle-ci.

La numérisation a un impact prononcé sur les compétences et aptitudes recherchées, lesquelles ne correspondent pas toujours à l'offre de travail, ce qui provoque des tensions sur le marché du travail. Une politique qui mobilise tous les talents et veille à la concordance maximale entre l'offre et la demande de travail est donc nécessaire. Il sera important dans ce cadre de miser sur un enseignement, des formations et un apprentissage tout au long de la vie axés sur le développement de compétences durables et tournées vers l'avenir.

L'importance d'une infrastructure numérique rapide, sécurisée et fiable ne peut non plus être ignorée. De nombreux nouveaux développements technologiques en dépendent. Il s'agit non seulement d'infrastructures matérielles telles que les réseaux 5G et les réseaux à très haute capacité (VHCN) mais aussi d'actifs fixes immatériels comme les banques de données et la R&D. En outre, la transformation numérique requiert une culture imprégnée de l'importance et du potentiel des technologies numériques (CCE 2020c).

Comme le CNP (2020) l'a affirmé précédemment, la numérisation de la chaîne de valeur a été accélérée par la crise du COVID-19. Si les entreprises, quel que soit le secteur dans lequel elles opèrent, ne prennent pas de mesures dans le domaine de l'e-commerce, cela signifie que la valeur ajoutée s'échappera à l'étranger et que les possibilités de réaliser des économies d'échelle seront manquées. Le CCE s'est attaché dans un rapport récent (CCE 2022b) à cartographier le développement de l'e-commerce en Belgique au cours de ces dernières années. Si la Belgique fait partie des leaders européens en matière d'e-commerce B2B<sup>16</sup>, elle accuse un retard par rapport à ses voisins européens en matière de commerce électronique B2C<sup>17</sup>. Les entreprises belges éprouvent des difficultés à capter davantage de parts du marché européen de l'e-commerce B2C, en pleine croissance.

#### 4.4.3 Dynamisme entrepreneurial

Le rapport annuel 2021 du CNP souligne le faible dynamisme entrepreneurial en Belgique en comparaison avec d'autres pays européens. Tant la création que la radiation et la croissance des entreprises y sont relativement faibles. Selon le rapport, la création d'entreprises ne semble pas particulièrement touchée par la crise du COVID-19 tandis que la radiation d'entreprises a même baissé. Il est important que des entreprises fondamentalement rentables ne disparaissent pas en raison d'un ralentissement économique temporaire, mais une paralysie du dynamisme entrepreneurial, qui empêcherait la création et l'expansion des entreprises, n'est pas souhaitable. Le CCE souligne l'importance de disposer d'un cadre réglementaire qui facilite l'entrée de nouvelles firmes à haut potentiel et la sortie ou la réorientation des firmes les moins efficaces, et qui permet aux entreprises de se développer et de mettre en place des conditions favorables à l'accroissement de l'efficacité.<sup>18</sup> À ce sujet se pose aussi la question de savoir si les réformes de la législation relative aux faillites de 2018 et 2021 ont eu un effet sur le dynamisme entrepreneurial.

---

<sup>15</sup> Voir OCDE (2019b)

<sup>16</sup> Le terme B2B fait référence aux ventes en ligne d'entreprises à entreprises et d'entreprises à autorités publiques.

<sup>17</sup> La vente électronique aux consommateurs finaux.

<sup>18</sup> Une réforme de la réglementation sur les faillites est entrée en vigueur en Belgique le 1<sup>er</sup> mai 2018. En 2021, le gouvernement fédéral a également procédé à une réforme visant à assouplir l'accès à la procédure de réorganisation judiciaire en Belgique.

Les conséquences de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique ont aussi un impact négatif sur la situation financière des entreprises. Il est important que les entreprises qui étaient financièrement saines avant la crise ne disparaissent pas en raison de circonstances temporaires, ce qui entraînerait une perte inutile d'activité économique. Pour le CCE, la réhabilitation des entreprises en difficulté implique moins de coûts sociaux liés à la perte d'emplois que si seule une sortie était envisagée<sup>19</sup>. Pour les activités dont la rentabilité ne peut être rétablie de manière durable, les travailleurs et le capital touchés doivent alors le plus rapidement possible être replacés dans des entreprises nouvelles et existantes. La crise actuelle crée aussi des opportunités, comme une transition plus rapide vers une plus grande efficacité énergétique et vers des sources d'énergie alternatives, ce qui renforce le besoin d'un contexte favorable pour la création et l'expansion d'entreprises. C'est pourquoi le Conseil demande que le CNP établisse une analyse actualisée du dynamisme entrepreneurial des entreprises belges dans son prochain rapport annuel.

#### **4.4.4 Concurrence**

Les questions de concurrence et de concentration constituent une problématique importante eu égard notamment à l'impact négatif sur la concurrence de la concentration du pouvoir de marché ces dernières années aux mains de quelques acteurs, dont certaines plateformes en ligne mais aussi certains secteurs de services. Il subsiste des obstacles à la concurrence dans plusieurs secteurs de services, comme le rappellent régulièrement la Commission européenne (2020) et l'OCDE (2020). Ces problèmes de concurrence peuvent constituer un des facteurs explicatifs de la dispersion croissante des performances de productivité entre les entreprises les plus et les moins productives. Vu l'effet néfaste d'une concurrence entravée sur la productivité, le CCE demande que le CNP donne priorité à ce problème dans ses analyses futures.

Le CCE (2021b) plaide également pour un renforcement des moyens de l'Autorité belge de la concurrence, au vu de son rôle important dans la poursuite des pratiques anticoncurrentielles, dans le contrôle des principales opérations de concentration et de fusion et de la nouvelle compétence que celle-ci s'est vu octroyer en juin 2020 concernant les abus de position de dépendance économique (B2B) (loi du 4 avril 2019).

#### **4.4.5 Dialogue social**

Les données réunies notamment par l'OCDE attestent que les pays dans lesquels le dialogue social est solide se caractérisent souvent par de meilleures performances économiques et une répartition plus équitable des revenus (OCDE 2018 ; Dosi et al. 2020). Les dernières perspectives de l'emploi de l'OCDE (Araki et al. 2022) étudient plusieurs enjeux structurels qui présentent un intérêt pour le fonctionnement et l'inclusivité du marché du travail dans un certain nombre de pays, comme le phénomène de concentration qui crée une situation de monopsonie sur le marché du travail. Le pouvoir de monopsonie, défini comme une situation dans laquelle les salaires sont fixés en dessous de ce qui prévaudrait sur un marché plus concurrentiel, est comparable au pouvoir de monopole en ce qu'il engendre des pertes d'efficacité économique et entraîne une baisse de la production de l'entreprise et de la qualité des emplois. La proportion de travailleurs en Belgique présents sur des marchés du travail qui sont modérément ou fortement concentrés est faible en comparaison avec les autres pays de l'OCDE étudiés.

---

<sup>19</sup> Dans la mesure du possible, la relance d'entreprises en difficulté, en particulier quand elles occupent une place importante dans la chaîne de valeur, est donc préférable à leur suppression. Lorsque cela n'est pas possible, l'État a un rôle à jouer dans la protection sociale et la réintégration des travailleurs concernés, en dialogue avec les représentants du monde de l'entreprise et du travail.



Il ressort des travaux d'[Eurofound](#) (2016) que des relations industrielles solides, efficaces et opérationnelles présentent les caractéristiques suivantes :

- ce sont des mécanismes efficaces impliquant les employeurs et les salariés dans la recherche de meilleures performances commerciales et de résultats équitables, conformément au principe de subsidiarité horizontale,
- ce sont des outils destinés à redistribuer les revenus et à atteindre la paix sociale,
- elles apportent un ensemble de valeurs collectives (telles que la confiance, la paix sociale et la cohésion), non seulement pour les acteurs pertinents, mais aussi pour la société dans son ensemble.

## 5. Plan de relance

Le 23 juin 2021, la Commission européenne a adopté une évaluation positive du Plan pour la reprise et la résilience (PRR) de la Belgique, qui permet à notre pays de bénéficier de la Facilité pour la reprise et la résilience<sup>20</sup>. En raison de la révision à la baisse du montant global attribué à la Belgique intervenue le 30 juin 2022, le plan national de la Belgique va devoir être adapté avant d'être à nouveau présenté à l'Union européenne. Le gouvernement fédéral, en accord avec les entités fédérées, rédige actuellement un plan d'investissement national adapté, qui tient notamment compte des risques d'exécution des projets, du respect des obligations européennes et d'autres critères méthodologiques spécifiques. Les versements européens auront lieu au fur et à mesure de l'état d'avancement des investissements prévus dans ce plan et seront autorisés lorsque la Belgique atteindra les jalons et les cibles décrits dans son plan.

Pour le CCE et le CFDD (2021a), le PRR doit s'inscrire dans une vision à long terme (incluant une stratégie de long terme pour les investissements publics) et servir à mener des politiques viables sur les plans financier et budgétaire tout en accordant une attention suffisante à la gestion des risques (tant sanitaires qu'économiques et environnementaux). Cette vision large doit fixer l'orientation globale, s'inscrire dans un processus structurel de développement durable et assurer la cohérence entre les différents niveaux de pouvoir (fédéral, régional, européen). Elle nécessite une politique/stratégie industrielle intégrant les investissements en R&D, les investissements en matière de rénovation, d'énergie durable et de mobilité, la transition vers une économie circulaire et la transition numérique. Il convient également dans le cadre d'une telle politique de mener une réflexion sociétale sur l'indépendance stratégique de la Belgique par rapport à certains biens et services essentiels qui dépasse le cadre d'analyse de l'entreprise individuelle.

Le PRR ne comble que partiellement un retard en matière d'investissement en Belgique. Le CCE appelle à une augmentation structurelle des investissements publics à 4 % du PIB par an d'ici 2030. Le Conseil regrette par ailleurs l'absence de réforme destinée à permettre une meilleure coordination budgétaire entre les entités fédérées. Les investissements privés doivent eux aussi être encouragés. En effet, la combinaison des investissements publics et privés a un effet multiplicateur plus grand sur l'économie (CCE 2021b).

---

<sup>20</sup> La Facilité pour la reprise et la résilience, cadrée par le Pacte vert pour l'Europe, poursuit quatre objectifs généraux : la promotion de la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne, le renforcement de la résilience économique et sociale, l'atténuation de l'impact social et économique de la crise et le soutien à la transition écologique et à la transformation numérique.

## 6. Travaux futurs du CNP

Améliorer la compréhension quant à l'évolution de la productivité et de la compétitivité en Belgique permet de mieux définir les politiques publiques susceptibles de stimuler la productivité ainsi que les conditions de leur mise en œuvre. La mise en exergue de la complémentarité et de la cohérence des politiques publiques par le CNP constitue sans aucun doute un apport important des travaux menés par cette institution sur les déterminants de la productivité. À cet égard, le CNP doit pouvoir mener des analyses approfondies, notamment sur la base des demandes formulées par le CCE. Pour cela, il doit pouvoir faire appel à des experts externes. Le CCE demande que des **ressources** soient mises à la disposition du CNP à cette fin.

Le CCE estime utile que le CNP établisse un **programme de travail** sur plusieurs années et qu'il présente une vue sur l'avancement des travaux en cours, ainsi que sur les prochains travaux envisagés. Le CCE souhaite que le CNP traite de façon prioritaire les effets sur la productivité du télétravail, du processus de création et de disparition des entreprises (y compris la difficulté croissante pour les entreprises débutantes d'atteindre le niveau de productivité moyen des entreprises établies<sup>21</sup>) ainsi que du déficit de concurrence dans certains secteurs.

Selon le CCE, une revue de la littérature et/ou des analyses internationales pourraient également être réalisées concernant : (1) l'effet des inégalités sociales, du cadre politique et institutionnel, des compétences de la main-d'œuvre sur la productivité ; (2) l'impact des problèmes au niveau des chaînes d'approvisionnement, de la hausse des coûts de l'énergie ou des matières premières sur la productivité ; (3) l'importance de l'indépendance stratégique par rapport à certains biens et services essentiels, et l'impact de celle-ci sur la productivité. (4) Il est souhaitable que le débat sur la croissance de la productivité durable dans les limites écologiques de notre planète soit également clarifié. Quel type de croissance de la productivité est possible dans le cadre d'une utilisation des matières premières durable tout en évitant le plus possible les externalités négatives ?

À moyen terme, le CCE demande que soient menées des analyses concernant : les causes et les conséquences de l'aggravation de la dispersion de la productivité entre les entreprises ; la productivité du capital ; les liens entre la productivité et les investissements ; les effets des nouvelles technologies sur la productivité ; la numérisation ; les moyens d'améliorer la diffusion de l'innovation ; la formation des travailleurs ; la gouvernance et le cadre réglementaire ; l'impact de la modernisation du droit des faillites.

---

<sup>21</sup> Ce constat a été réalisé dans le rapport 2021 du Conseil national de la productivité (2021, p.35).

## 7. Bibliographie

- ARAKI, S., ET AL. (2022), « Monopsonne et concentration sur le marché du travail », dans *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2022 : Reconstruire des marchés du travail plus inclusifs*, Éditions OCDE, Paris.
- BIATOUR, B., M. DUMONT et C. KEGELS (2020), « Les branches clés de la R&D en Belgique – Évolutions structurelles et stratégie d'entreprise », WP 7-20.
- CCE (2020a), « [Pour une réglementation réalisant les objectifs de politique à un coût minimal](#) », CCE 2020-0100.
- CCE (2020b), « Se projeter dans l'avenir pour dépasser la crise - Rapport Emploi-Compétitivité 2020 », CCE 2020-1710.
- CCE (2020c), « [Avis sur le rapport annuel du Conseil national de la productivité](#) », CCE 2020-2250.
- CCE (2021a), « [Rapport – R&D et valorisation de la R&D en Belgique : un premier diagnostic](#) », CCE 2021-2685.
- CCE (2021b), « [Avis portant sur le Rapport annuel du Conseil national de la productivité](#) », CCE 2021-2780.
- CCE (2022a), « [La consultation européenne concernant le réexamen de la gouvernance économique européenne](#) », CCE 2022-0950.
- CCE (2022b), « [Rapport – Enjeux du commerce électronique pour le secteur de la distribution en Belgique](#) », CCE 2022-1670.
- CCE (2022c), « [Rapport – Diagnostic de l'insertion des jeunes sur le marché du travail et impact de la crise du COVID-19](#) », CCE 2022-2210.
- CCE (2022d), « [Analyse du modèle de croissance belge : création et répartition de la valeur ajoutée en Belgique de 1996 à 2018](#) », CCE 2022-2314.
- CCE et CFDD (2021a), « [Avis intermédiaire sur les orientations stratégiques du projet de Plan pour la reprise et la résilience](#) », CCE 2021-0440.
- CCE et CFDD (2021b), « [Avis sur le projet de Plan d'action fédéral pour une économie circulaire](#) », CCE 2021-2240.
- CCE et CFDD (2022), « [Avis sur l'actualisation du Plan Fédéral Énergie-Climat](#) », CCE 2022-1590.
- CINGANO, F. (2014), « Trends in Income Inequality and Its Impact on Economic Growth », OECD SEM Working Paper N° 163.
- COMMISSION EUROPÉENNE (2019), « Rapport 2019 pour la Belgique », Bruxelles.
- COMMISSION EUROPÉENNE (2020), « Rapport 2020 pour la Belgique », Bruxelles.
- COMMISSION EUROPÉENNE (2022), « European Innovation Scoreboard 2022 », Luxembourg.
- CONSEIL NATIONAL DE LA PRODUCTIVITÉ (2020), « Rapport annuel 2020 ».
- CONSEIL NATIONAL DE LA PRODUCTIVITÉ (2021), « Rapport annuel 2021 ».
- CORDEMANS, N. (2019), « Inclusive growth: a new societal paradigm? », BNB Economic Review, juin 2019, pp.1-22.
- COUR DES COMPTES (2021), « Mesures d'aide à la recherche et au développement à l'impôt des sociétés », Rapport de la Cour des comptes transmis à la Chambre des représentants, Bruxelles, novembre 2021.
- DABLA-NORRIS E., K. KOCHHAR, N. SUPHAPHIPHAT, F. RICKA et E. TSOUNTA (2015), « Causes and Consequences of Income Inequality: A Global Perspective », IMF Staff Discussion Note 15 / 13, juin 2015.
- DOSI, G., R. FREEMAN, M. PEREIRA, A. ROVENTINI et M.E. VIRGILLITO (2020), « The impact of deunionization on the growth and dispersion of productivity and pay », National Bureau of Economic Research, janvier 2020.
- DUMONT, M. (2019), « Tax incentives for R&D in Belgium – Third evaluation », WP 04-19, 77 pp.
- DUMONT, M. (2022), « Public support to business research and development in Belgium – Fourth evaluation », novembre 2022.
- EUROFOUND (2016), « Cartographie des dimensions clés des relations industrielles en Europe », septembre 2016.

JOSKIN, A. (2022), Baisse du niveau scolaire : le coût caché de la pandémie de Covid-19, article n° 12 Bureau fédéral du Plan, Bruxelles.

OCDE (2018), « Employment Outlook 2018 », Publications OCDE, Paris.

OCDE (2019a), In-Depth Productivity Review of Belgium, Éditions OCDE, Paris, 2019, p. 29-30.

OCDE (2019b), « Transformation numérique et productivité : une histoire de complémentarités », dans *Perspectives économiques de l'OCDE, Volume 2019 Numéro 1*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2020), « OECD Economic Surveys: Belgium 2020 », OECD Publishing, Paris.

OCDE (2021), « Corporate Tax Statistics – Third edition ».

SCHOONACKERS, R. (2020), « Tax incentives for R&D: Are they effective? », BNB Economic Review, septembre 2020, pp.1-20.

VENNIX, S. (2019), « Research and development activities in Belgium: A snapshot of past investment for the country's future », NBB, Working Paper n° 373, juillet 2019.